



www.habarcq.fr

# La Gazette Municipale Habarcquoise

n°96  
Avril  
2023

## Le Mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Nous avons la chance d'avoir des forces vives (Docteur, pharmacienne, infirmières, enseignantes, associations...) qui ont souhaité participer à cette première opération du Parcours du Cœur. Ils espèrent vous voir nombreux le 23 avril de 9h à 12h pour la randonnée pédestre, le parcours VTT, ainsi qu'au Village Santé.



### Castle Live festival : eh c'est reparti !

Comme annoncé lors des vœux, nous avons tous envie de revivre l'expérience. Les bénévoles ont approuvé un budget équilibré pour la seconde édition, c'est donc reparti : Venez participer et vivre l'expérience du **2<sup>ème</sup> festival de musique**

**intergénérationnel** qui se tiendra le **samedi 24 juin 2023** de 18 h à minuit. Le centre du village sera privatisé pour votre confort et votre sécurité. Retrouvez tous les détails sur les réseaux sociaux **#castlelivefestival** et sur le site **www.castlelivefestival.com**. Des questions? N'hésitez pas : [contact@castlelivefestival.com](mailto:contact@castlelivefestival.com)

### Santé publique : Nos amies les abeilles et nos vilains frelons asiatiques.

Vous nous aviez alertés sur la présence d'une centaine de ruches derrière le cimetière et la présence de frelons à proximité. L'apiculteur a confirmé qu'elles seront retirées début avril. En parallèle, le Conseil Municipal a voté la prise en charge financière de la destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine privé.

Retour sur l'atelier: Merci à Mr Zanelli et aux participants pour cet échange constructif et la présentation du piège sélectif contre le frelon asiatique.

La commune s'est équipée, comme d'autres communes voisines de 4 pièges sélectifs : le but est de mailler notre territoire urbanisé et on compte sur votre solidarité.

Construire son piège sélectif : [https://youtu.be/ 6\\_UUIRqnc](https://youtu.be/6_UUIRqnc)



Retrouvez les documents sur <https://www.habarcq.fr/frelon-asiatique/>

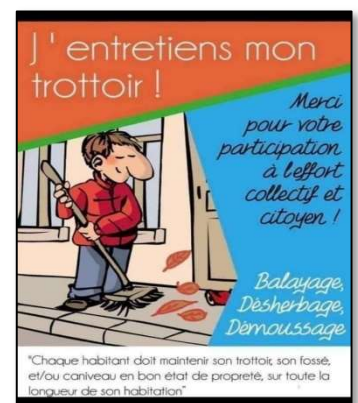
### #jaimemonvillage

Merci pour votre participation à l'effort collectif et citoyen pour l'entretien de votre trottoir, caniveau, sur toute la longueur de votre habitation.

Accompagnés des adjoints, nous aidons de notre mieux à l'entretien du village en fonction des disponibilités de chacun.

Rappelons-le, l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite sur le domaine public et ne soyez pas surpris si des mauvaises herbes persistent.

Comptant sur votre compréhension.



## Infos Municipales

Les vacances de Pâques auront lieu du 15 avril au 1<sup>er</sup> mai prochain. **Fermeture de la mairie : du 17 au 19 avril**

Traditionnellement pour le conseil municipal, le mois d'avril voit le vote du budget et la concrétisation des investissements prévus. Comme il se doit, nous aurons l'occasion de dresser l'inventaire des finances de la commune et de son endettement lors de la gazette de mai.

## Dépose de panneaux publicitaires imposée par la DDTM :

La DDTM nous a informés du retrait de plusieurs enseignes publicitaires rue d'Arras pour non-conformité à la législation en vigueur. Mr DO MONTE a dû, par obligation, démonter son enseigne. Il souhaite que l'on rappelle que son activité de plomberie, sanitaire et chauffage est en bonne santé et toujours présente.



## Concours des Maisons Fleuries

Nous proposons aux Habarcquois un concours de Maisons Fleuries. Celui-ci vient s'inscrire dans une démarche de préservation de l'environnement et participe à l'embellissement du cadre de vie et à l'image de notre commune.

Ce concours gratuit est ouvert à tous sur inscription, en retournant le bulletin ci-joint en mairie ou sur l'adresse mail : [mairie.habarcq@wanadoo.fr](mailto:mairie.habarcq@wanadoo.fr). La date limite des inscriptions est fixée au 15 mai.

Pour précision, le concours concerne les aménagements visibles de la rue. Les membres du jury effectueront leur passage durant la première quinzaine de juillet (sans entrer dans les propriétés) et les résultats seront communiqués lors des festivités de la ducasse en septembre. Nombreux lots à gagner.



### **CONCOURS MAISONS FLEURIES 2023 - BULLETIN D'INSCRIPTION**

A déposer en mairie ou à envoyer sur l'adresse [mairie.habarcq@wanadoo.fr](mailto:mairie.habarcq@wanadoo.fr)

Nom, Prénom .....

Domicilié.....

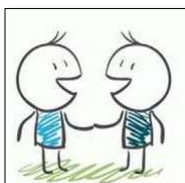
Téléphone : ... /... /... /... /... Mail : .....

Déclare m'inscrire pour le concours des Maisons Fleuries 2023 (aménagements visibles de la rue).

Les participants acceptent sans contrepartie que des photos de leur jardins et/ou façade soient réalisées par les membres du jury et autorisent la publication de celles-ci.

Fait à Habarcq, le

*Le règlement du concours est disponible en mairie, sur demande*



## Vie du village

**Comme chaque année, nous rappelons ci-dessous quelques règles de respect du savoir-vivre.**

- **Nos amis les chiens** : Par respect pour autrui, nous devons veiller à ce qu'ils n'aboient pas de façon intempestive et qu'ils ne vagabondent pas dans les rues, ainsi que dans les propriétés privées. Sur la voie publique, et le terrain de foot, il faut ramasser leurs besoins et donc, prévoir lors des sorties, le matériel nécessaire à cet effet.

- **Chien qui aboie - ce que dit la loi** : Concernant les aboiements, on parle de bruits de comportement ou de bruits domestiques. Ils sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique :

• article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Durée, répétition, intensité... Un seul de ces critères suffit à constituer un trouble de voisinage. Ils ne sont pas cumulatifs. Ainsi, si le chien de vos voisins hurle à la mort, ou aboie tous les jours ou de longues heures durant, vous êtes dans votre droit en demandant au propriétaire de faire taire son animal.

- **Animaux : interdit d'interdire**

La loi du 9 juillet 1970 répute non écrite toute clause qui interdirait la détention d'animaux familiers dans un logement. Une détention toutefois subordonnée au fait que ledit animal ne cause aucun dégât à l'immeuble, ni aucun trouble de jouissance aux occupants de celui-ci. Attention, la détention de chiens d'attaque peut toutefois être interdite.



## - Nuisances sonores : de la diplomatie

Avant d'envoyer les polices de France et de Navarre chez votre voisin ou d'envisager de nourrir son fauve à coup de somnifères... Essayez d'aller parlementer ! Un chien aboie généralement lorsque son maître n'est pas là, et votre voisin n'est peut-être pas conscient de la gêne que provoque son animal.

Dans un second temps, ou devant un refus de discussion, vous pouvez commencer par adresser un courrier au propriétaire du chien concerné, afin de lui rappeler la législation en vigueur, ainsi que les sanctions auxquelles il risque de devoir faire face.

Celui-ci peut en effet se voir poursuivre en tapage diurne et devant le tribunal d'instance ou de grande instance « pour trouble anormal de voisinage » et aux fins d'obtenir la cessation du trouble. Si rien ne change, vous serez contraint de faire appel aux forces publiques.



Les officiers de police judiciaire sont habilités à constater ce type d'infraction. Contactez votre gendarmerie, ils se déplaceront pour apprécier sur place le bruit. Aucune mesure n'est obligatoire, l'agent se contentera d'une « constatation auditive ». Si le chien de vos voisins aboie anormalement (longtemps, de façon répétée ou très fort), un procès-verbal sera dressé, et une mise en demeure de remédier au problème leur sera présentée. Le propriétaire du chien perturbateur pourra se voir condamné : d'une amende de 450 € à la confiscation de l'animal. Une mesure extrême qui peut, peut-être, encourager vos voisins à trouver une solution alternative et moins traumatisante.

## - Le bruit :

Véritable problème de société et de santé publique, le bruit est une pollution, une nuisance, dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité". Et cela, de jour comme de nuit. Or, c'est à la portée de tous d'adopter des gestes simples et de respecter quelques règles de savoir-vivre...

## - Les travaux de jardinage et de bricolage

Ils doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. Actuellement, aucun arrêté municipal ne régit les horaires autorisés, néanmoins de nombreuses municipalités ont adopté ces mesures : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30; le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h ; le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h. Les bruits occasionnés par les engins motorisés de loisirs, mais aussi par certaines manifestations, peuvent eux aussi être évités en faisant tout simplement appel à la responsabilité et au bon sens de chacun.



## Vie associative

### La Chasse aux œufs

Nous vous rappelons que la traditionnelle chasse aux Œufs est prévue le lundi 10 avril vers 10 h 30. Les Habarcquois de moins de 10 ans sont attendus devant l'église. Parents et enfants seront ensuite invités à déguster un chocolat chaud.



**Bonne humeur et friandises seront au rendez-vous !**

### Loto CS HABARCQ : 15 avril 2023

Pensez à réserver vos places par mail à l'adresse suivante : [loto@cshabarcq.com](mailto:loto@cshabarcq.com)

... Et bien d'autres lots !

**Le CS HABARCQ organise son LOTO**

15 AVRIL 2023 À 19H30

Salle des fêtes

Reservation par mail [loto@cshabarcq.com](mailto:loto@cshabarcq.com)

Ouverture des portes à 18h00

Buvette et restauration sur place

Prix des cartons

- 6€ les 3
- 10€ les 6
- 14€ les 9
- 18€ les 12
- 22€ les 15

6€ le carton spécial (valable aussi sur les séries classiques)

## Horaires des messes du mois d'Avril 2023

Jeudi	6 avril	18h30	Maroeuil	Samedi	15 avril	18h30	Agnez-les-Duisans
Vendredi	7 avril	15h00	Gouves	Dimanche	16 avril	11h00	Maroeuil
Vendredi	7 avril	18h30	Duisans	Samedi	22 avril	18h30	Acq
Samedi	8 avril	19h00	Neuville-Saint-Vaast	Dimanche	23 avril	11h00	Maroeuil
			Veillée Pascale	Samedi	29 avril	18h30	Écurie
Dimanche	9 avril	11h00	Maroeuil	Dimanche	30 avril	11h00	Maroeuil



L'église Saint Martin sera à nouveau ouverte du 4 mai au 30 septembre, le jeudi et vendredi de 9h à 17h et le samedi matin de 9h à 12 h

24 JUIN 2023  
Habarcq

# CASTLE LIVE FESTIVAL

VENTE EN LIGNE SUR  
CASTLELIVEFESTIVAL.COM



Lexa large  
Kyodai  
Attempt Band  
Lena Deluxe  
Les Gordon

SCAN ME



[www.castlelivefestival.fr](http://www.castlelivefestival.fr)

Stand boisson & food truck - parking sécurisé - service de sécurité

funch



pulpimo  
Immobilier



GOSSET  
SERRAVALLO



Deffontaine  
TRAVAIL - TOITURE - CLIMAT



SOLUTIONS  
MANUTENTION



PRODJKT<sup>®</sup>

[PRODUCTION ÉVÉNEMENTIELLE]

GARAGE  
LEGOFF HABARCQ

